



Vous êtes producteur

participez au Concours Général Agricole des Produits



Vous êtes **producteur** (artisan, coopérative, viticulteur...) ou **transformateur** (affineur, artisan, industriel de première transformation...),
Vous souhaitez mettre en avant la qualité de vos produits et votre savoir-faire,

Participez au Concours Général Agricole!

5 bonnes raisons de participer

1. Participer à un concours de renom, organisé sous la tutelle du Ministère chargé de l'agriculture et de l'agroalimentaire,
2. Confronter vos produits ou vos vins à ceux de vos concurrents,
3. Obtenir des avis des professionnels et des consommateurs pour perfectionner votre production,
4. Valoriser vos produits ou vos vins médaillés auprès de la presse, des acheteurs, des consommateurs,
5. Renforcer l'image de votre entreprise et motiver vos équipes.

“ Le Concours de Paris est un des plus sérieux, et quand on a une récompense, elle est méritée puisqu'on est passé devant un 1^{er} jury en présélection, puis un 2^e jury en finale. Pour moi, c'est un des meilleurs concours qui existent. ”

Noël Barlet,
Cave du Prieuré,
participant depuis 1975

“ Le Concours me permet de valoriser mes produits, c'est un atout. La médaille cette année, c'est bien, ça récompense notre travail. ”

Delphine Fert,
vigneronne,
2^e participation

66% des français connaissent la médaille du Concours Général Agricole

Résultats d'enquêtes CGA réalisées par Adquation - septembre 2011

Plus de **75%** des français considèrent la médaille comme une incitation à l'achat

Résultats d'enquêtes CGA réalisées par Adquation - septembre 2011

S'inscrire au Concours Général Agricole, c'est très simple!

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet du concours : www.concours-agricole.com

Si vous ne disposez pas d'une connexion internet, rapprochez-vous de votre Chambre d'Agriculture locale pour obtenir un dossier.

Inscriptions au Concours des produits

- Ouverture des inscriptions : début septembre,
- Clôture des inscriptions : entre octobre et janvier, selon les produits,
- Avec la confirmation de votre inscription, vous recevez toutes les informations sur les étapes suivantes : prélèvement des produits, envoi au Concours, date de dégustation.

Contact :
cgaproducts@comexposium.com

Inscriptions au Concours des vins

- Ouverture des inscriptions : début novembre,
- Clôture des inscriptions : de début décembre à début janvier, selon les régions viticoles,
- Les vins sont ensuite prélevés par un agent mandaté par l'organisateur. Ils font ensuite l'objet d'une sélection en régions. Seuls les vins sélectionnés sont acheminés à Paris pour la finale.

Contact :
cgavins@comexposium.com



La communication des résultats

- Au soir de chacune des journées de dégustation, les palmarès sont publiés sur :

www.concours-agricole.com

- Les producteurs lauréats reçoivent ensuite par courrier la notification officielle de leur médaille,
- Un diplôme est remis au cours d'une cérémonie de remise des prix organisée localement, ou envoyé par courrier.



Votre produit est médaillé : communiquez !

- sur votre produit,
- sur votre point de vente,
- sur vos documents commerciaux,
- sur votre site internet.

La redevance versée pour l'utilisation de la marque médaille permet de financer les opérations de communication et de contrôle pour valoriser le concours et toujours mieux le faire connaître.

“ Pour le consommateur, la médaille du Concours Général de Paris est un critère de choix, un signe de reconnaissance. ”

Adrine Petit,
Cave de Die Jaillance
participant au concours
depuis son origine

L'espace privé candidats

Tout candidat au concours bénéficie d'un espace privé sur lequel il peut :

- consulter l'historique de ses participations (depuis 2010),
- s'inscrire en ligne,
- télécharger un dossier d'inscription,
- vérifier la réception par le concours de son/ses échantillon(s) (uniquement pour le concours des produits),
- prendre connaissance des commentaires du jury sur ses produits.

Et s'il est médaillé :

- consulter et télécharger les documents concernant les droits d'utilisation de la médaille,
- commander ses médaillons autocollants en ligne,
- télécharger les documents utiles pour faire valider ses impressions d'étiquettes intégrant la médaille ou les fichiers graphiques de ses médailles,
- réimprimer les notifications de ses médailles ou un duplicata de ses diplômes.



Le Concours Général Agricole communique aussi sur ses produits médaillés :

- palmarès en ligne sur : www.concours-agricole.com
- cérémonies de remises des prix en région, organisées localement par les Préfets, Chambres d'Agriculture, collectivités locales...
- relations avec la presse et les médias (communiqués de presse, dossier de presse, organisation déjeuners découverte des produits médaillés),
- boutiques-restaurants du Concours Général Agricole et animations-dégustations, sur des manifestations de renom (Salon International de l'Agriculture, Salon du Cheval, Salon de la chasse),
- boutique de vente en ligne des produits médaillés, ouverte à tous les producteurs médaillés au Concours Général Agricole.

Propriété de :



Mise en œuvre par :



En partenariat avec :



Pour plus d'informations :

www.concours-agricole.com
cga@comexposium.com